



REUNION FUTSAL DU MERCREDI 30 AOUT 2017 - PUYMOYEN

PAGE 1/4

Présents :

Président, Jean Jacques MASSE,
Jean Marie BORDIER, Robert CURIDA, Jean DAUBA
Pierre MASSE, Luc RABAT, David WAILLIEZ (une partie de la réunion),.

Assistent : Philippe MOUTHAUD, Vincent VALLET

Le règlement FUTSAL voté en Assemblée générale en Juin 2017 est sur le site.

Il manquerait quelques articles sur la sécurité des matches.

Prendre note :

1. Les clubs sont autorisés à utiliser la table électronique à condition qu'elle soit mise en œuvre dès la 1ère journée et jusqu'à la dernière journée de championnat. En n'aucun cas, elle ne pourra être utilisée au cours de la saison, si la première réception s'est faite en chronométrage manuel, de façon à respecter le même temps de jeu pour toutes les équipes visiteuses.
2. Chaque rencontre est dirigée par deux arbitres (un arbitre principal et un deuxième arbitre) assistés à la table de marque par deux « dirigeants assesseurs » licenciés (un par équipe)
3. Les arbitres sont désignés par la Commission régionale d'Arbitrage parmi les arbitres spécifiques Futsal. En l'absence de l'arbitre principal, celui-ci est remplacé par le second arbitre désigné.

A ce jour, il y a 7 clubs engagés en championnat R1 Futsal (Nord), 10 en championnat R1 Futsal (Sud), et 11 en championnat R2 Futsal (Sud).

Pour la coupe Nationale Futsal, 19 engagés (limite le 15 septembre) et 24 en coupe LFNA.

On attend le nombre de clubs accédant au championnat de France, mais il devrait rester à 1 ou 2 clubs par Ligue.

- Les tarifs annoncés pour les arbitres sont de 51 € plus indemnité kilométrique de 24,06 € (moins de 30 km), et 0,40 € par km au dessus de 30 km. L'indemnité du délégué est de 24,06 €.
- Cela donne des frais de près de 200 € par match ; certains clubs paient aussi la location du gymnase.

Les contraintes financières pour les clubs sont trop importantes.

Doit-on obligatoirement désigner un délégué ou plutôt le club doit-il en faire la demande ?

L'obligation des clubs en matière de police des terrains doit être réaffirmée.



Pour les matches sensibles, la section Futsal désignera un délégué quand elle le jugera nécessaire.

Le besoin de financement de la LFNA pour les compétitions est donc souhaitable, environ 20 000 €.

Il faut voir l'accompagnement possible dans le cadre de la convention d'objectif de la L.F.A., pour la saison à venir, dans le cadre du développement des pratiques compétitives.

Le calendrier 2017/2018 proposé est adopté avec quelques modifications à effectuer en repoussant d'une semaine le 1^{er} tour de la coupe Nationale et organisant la R 1 Nord suivant le nombre de participants inscrits.

Les interdistricts en février doivent inciter les Districts à participer et développer le futsal dans leur territoire; Il faudra discuter avec la commission Féminine pour la création de compétitions Futsal féminines.

Le Secrétaire Général
Luc RABAT